

Un habitant sur cinq démunie face à l'usage d'internet

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 97 • Mai 2022



En 2019, près de 440 000 Bourguignons-Francis-Comtois n'ont pas utilisé internet au cours de l'année ou rencontrent des difficultés dans l'utilisation des outils numériques. Cela représente 19 % des habitants de 15 ans ou plus. Ces personnes sont considérées en situation d'illectronisme.

Ce phénomène concerne surtout les plus âgés mais également les moins diplômés et les moins favorisés socialement.

Le taux d'illectronisme est plus faible dans l'est de la région, dans les grands pôles urbains et le long des grands axes de communication.

La dématérialisation accélérée des services aux particuliers, la crise de la Covid-19 et les confinements qui en ont découlé, ont contraint les ménages à intensifier leur usage du numérique dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Le télétravail, les classes virtuelles, le commerce en ligne et la télémédecine, notamment, prennent de plus en plus de place dans la vie des ménages. Si pour certains, la numérisation de la société simplifie le quotidien, pour d'autres cela le rend plus complexe. Une partie de la population n'a pas accès à internet du fait de la qualité de la couverture numérique, mais aussi en raison du coût de l'abonnement et de l'équipement. D'autres cumulent parfois ces difficultés avec le manque de compétences numériques. Les personnes n'ayant pas utilisé internet dans l'année et/ou étant en difficulté avec les usages du numérique sont considérées en situation d'**illectronisme**. La lutte contre ce phénomène est un enjeu d'égalité entre les territoires, d'accès aux droits et d'insertion sociale. Estimer le nombre de personnes concernées par l'illectronisme dans la région et approcher leur répartition géographique peut aider à réduire la fracture numérique par la mise en oeuvre de politiques publiques spécifiques ► **encadré 1**.

► 1. Fréquence des compétences, de l'accès à domicile et d'utilisation d'internet par département en Bourgogne-Franche-Comté

	Population âgée de 15 ans ou plus (en milliers)	Part (%)			
		Illectronisme	Compétences numériques élevées	Sans accès à Internet	Usage Pas dans l'année / Quotidien
Côte-d'Or	445,9	16,2	30,1	12,3	14,6 / 68,6
Doubs	441,9	16,8	27,5	12,7	15,1 / 70,2
Jura	215,5	18,6	23,3	14,1	16,7 / 67,3
Nièvre	176,2	23,1	19,6	17,8	20,6 / 62,1
Haute-Saône	195,1	19,6	21,6	14,7	17,5 / 66,2
Saône-et-Loire	462,2	21,2	22,1	16,4	19,0 / 63,6
Yonne	279,4	19,8	21,1	15,0	17,7 / 65,7
Territoire de Belfort	116,7	16,1	28,0	12,7	14,5 / 69,1
Bourgogne-Franche-Comté	2 332,9	18,8	24,7	14,3	16,8 / 66,8
France de province	43 423,1	16,9	27,0	12,9	15,6 / 68,7

Champ : individus de 15 ans ou plus.

Sources : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

19 % des habitants de la région sont en situation d'illectronisme

En 2019, 440 000 personnes âgées de 15 ans ou plus de Bourgogne-Franche-Comté sont potentiellement en situation d'illectronisme. Cela représente 19 % de cette catégorie d'âge ► **méthode**.

En comparaison, les Bourguignons-Francis-Comtois sont en moyenne plus en situation d'illectronisme qu'en France de province (17 %). Parmi les habitants de la région en situation d'illectronisme, 9 sur 10 n'ont pas utilisé internet dans

l'année. Les autres se servent d'internet, mais ne disposent pas des **compétences numériques** de base. Ces personnes ne sont pas en mesure d'utiliser un logiciel, de rechercher des informations sur internet, de résoudre un problème ou de communiquer via internet.

Même si le développement du numérique a été rapide ces dernières années, 17 % des habitants de la région n'ont pas utilisé internet dans l'année, une proportion voisine de celle de France de province (16 %) ► **figure 1**.

Les causes sont multiples : âge, coût du

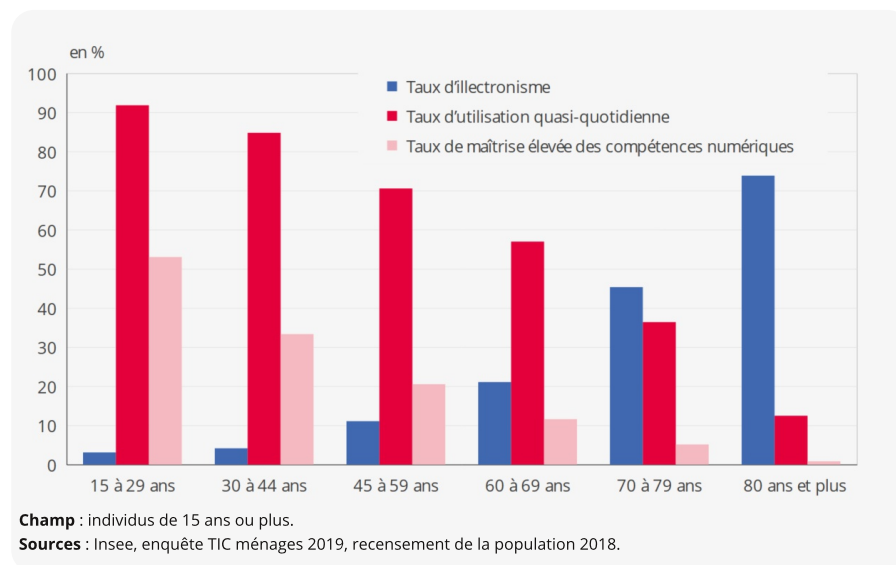
En partenariat avec :

matériel, abonnement trop coûteux, manque de compétences. Le non-usage d'internet a néanmoins tendance à diminuer. En dix ans le nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus qui se connectent presque quotidiennement à internet a doublé en France. Dans la région, il est de 67 % en 2019 et il atteint 69 % en moyenne en France de province. Par ailleurs, 86 % des habitants de Bourgogne-Franche-Comté ont un accès à internet et près d'un quart ont une maîtrise élevée des outils numériques, contre respectivement 87 % et 27 % en France de province.

Un taux d'illectronisme très important aux âges élevés

L'âge est le principal déterminant de l'illectronisme ► **figure 2**. En Bourgogne-Franche-Comté, 3 % des jeunes de 15 à 29 ans sont concernés contre 45 % des personnes de 70 à 79 ans et 74 % des 80 ans ou plus. L'avancée en âge correspond fréquemment à une moindre utilisation des outils numériques notamment après le départ à la retraite. Ces outils sont en constante évolution, accentuant la perte de maîtrise des personnes quant à leur utilisation. Ce clivage lié à l'âge peut être atténué par le niveau de diplôme et l'ancienne catégorie socioprofessionnelle des personnes. Le taux d'illectronisme des 70 ans ou plus atteint 72 % parmi ceux qui n'ont aucun diplôme ou uniquement

► 2. Taux d'illectronisme, de maîtrise élevée et d'utilisation quotidienne d'internet par âge en Bourgogne-Franche-Comté



le brevet des collèges contre 33 % chez les détenteurs du baccalauréat. Il est de seulement 19 % parmi les anciens cadres tandis qu'il avoisine 70 % chez les anciens ouvriers et 75 % chez les anciens agriculteurs. Le fait d'avoir utilisé internet pour des raisons professionnelles dans sa carrière passée joue donc un rôle sur le niveau d'illectronisme.

Les femmes sont plus souvent en situation d'illectronisme que les hommes, 23 % contre 14 %. La forte surreprésentation des femmes après 75 ans explique en grande partie cet écart. D'ailleurs, leur taux d'illectronisme

est comparable à celui des hommes jusqu'à 45 ans, c'est ensuite que l'écart se creuse ► **figure 3**.

À âge, diplôme et catégorie socioprofessionnelle équivalents, les femmes sont moins souvent en situation d'illectronisme que les hommes.

Les moins diplômés et les moins favorisés socialement sont plus souvent touchés

Au-delà de l'âge, les « fragilités numériques » se cumulent fréquemment avec des fragilités sociales et économiques. À l'inverse, plus les personnes sont diplômées, plus le taux d'illectronisme diminue. Au sein de la population active, les cadres sont les moins souvent en situation d'illectronisme. Ils ne sont ainsi que 4 % contre 28 % des ouvriers et 43 % des agriculteurs. Cette part, nettement plus importante chez les agriculteurs, s'explique notamment par un âge moyen plus élevé que dans les autres professions.

Parmi les personnes en emploi, le taux d'illectronisme est encore plus faible pour les cadres et les professions intermédiaires, respectivement 2 % et 3 %. Le fait d'être en emploi contribue aussi à diminuer ce taux pour les ouvriers et les agriculteurs (12 %).

Pour les jeunes, le diplôme limite également les risques d'être en situation d'illectronisme. Les non diplômés sont 4 % à être en situation d'illectronisme, ils sont seulement 2 % parmi les diplômés du supérieur. De plus, les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET pour « *neither in employment nor in*

► Encadré 1 – La lutte contre l'illectronisme au cœur des politiques publiques d'aménagement numérique du territoire

Aujourd'hui, près de 13 millions de Français sont en difficulté avec le numérique dont 440 000 en Bourgogne-Franche-Comté. Dans un contexte de dématérialisation croissante des démarches et de transformation numérique des politiques publiques (télé médecine, *smartcities*, télétravail), l'État garantit à tous l'accès à leurs droits et aux services publics.

À ce titre, le Gouvernement a élaboré dans les années 2010 une stratégie visant à couvrir le territoire national en réseaux de très haut débit. En région Bourgogne-Franche-Comté, l'État soutient les opérateurs et les collectivités locales pour la construction de réseaux d'initiative publique (fibre optique) pour près de 240 millions d'euros. Du côté de la téléphonie mobile, le déploiement des pylônes s'accélère notamment en zone rurale et c'est près de 150 pylônes (4G) qui ont été mis en service depuis 2018 dans notre région.

En 2018 également, est mis en place la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif avec les collectivités locales, les opérateurs de service public, les entreprises privées, les associations et les médiateurs numériques. L'objectif est d'accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté avec les outils numériques, et de soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes avec les collectivités locales.

Pour cela a été créé le dispositif « conseillers numériques ». Ce sont des agents qui accompagnent les habitants à acquérir une aisance dans l'utilisation des ordinateurs, tablettes, smartphones. Près de 240 conseillers numériques sont déployés sur la région de Bourgogne-Franche-Comté et situés dans différents points d'accès et d'accompagnement au numérique, fixes ou itinérants : établissements publics numériques, tiers-lieux, Établissements France Services, pour une prise en charge financière de l'État de près de 12 millions d'euros.

En complément, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme déploie dès l'été 2022 une démarche pour maîtriser les compétences numériques de base. L'objectif est de mieux accompagner les personnes confrontées au double illettrisme, c'est-à-dire en difficulté avec le numérique et avec une autre compétence de base (langagière ou mathématique). La démarche DUPLEX apportera des solutions combinant l'acquisition des compétences numériques et des autres compétences de base pour accompagner et former ces personnes.

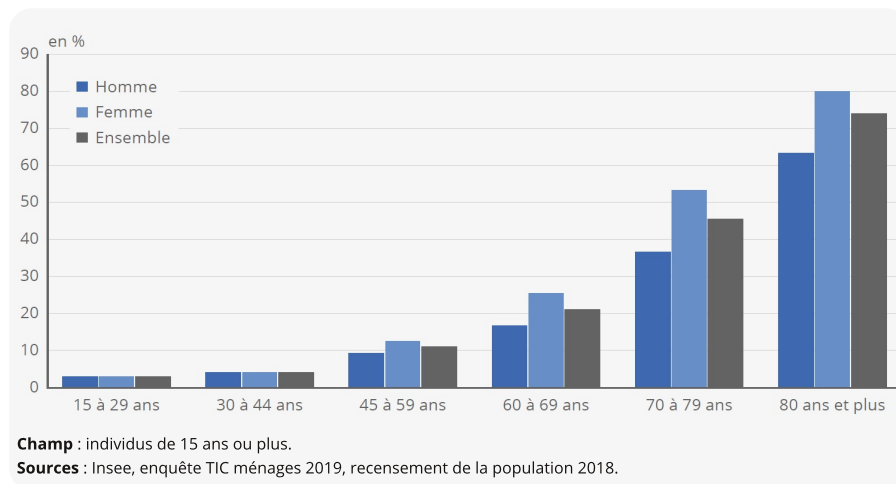
Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté

education or training ») restent éloignés du numérique. L'illectronisme touche 8 % de cette population.

Près d'un Nivernais sur quatre est en situation d'illectronisme

Au sein de la région, la Haute-Saône, l'Yonne, la Saône-et-Loire et la Nièvre sont les départements les plus concernés par l'illectronisme, avec un taux variant de 20 % à 23 %. Ces départements ruraux se caractérisent par une population globalement plus âgée. Par ailleurs, la Nièvre est le seul département de la région où le taux d'illectronisme est supérieur à la part d'individus ayant une maîtrise élevée des outils numériques. Les territoires en **Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)** abritent une part plus importante qu'ailleurs de personnes de 15 ans ou plus en situation d'illectronisme (22 %). Ceux de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont les plus touchés avec près d'un quart des habitants contre 18 % dans les ZRR du Doubs. La Nièvre est aussi le département où les habitants des ZRR sont les moins bien équipés. 19 % d'entre eux ne disposent pas d'un accès à internet à domicile contre 16 % en moyenne dans les ZRR de la région. À l'inverse, les taux d'illectronisme sont plus faibles dans le Territoire de Belfort, en Côte-d'Or et dans le Doubs. Ces départements bénéficient des grands pôles urbains où réside une population plus jeune et active. La part des personnes de 15 ans ou plus ayant une maîtrise

► 3. Taux d'illectronisme par sexe et âge en Bourgogne-Franche-Comté



élevée y est la plus importante de la région, plus de 27 %.

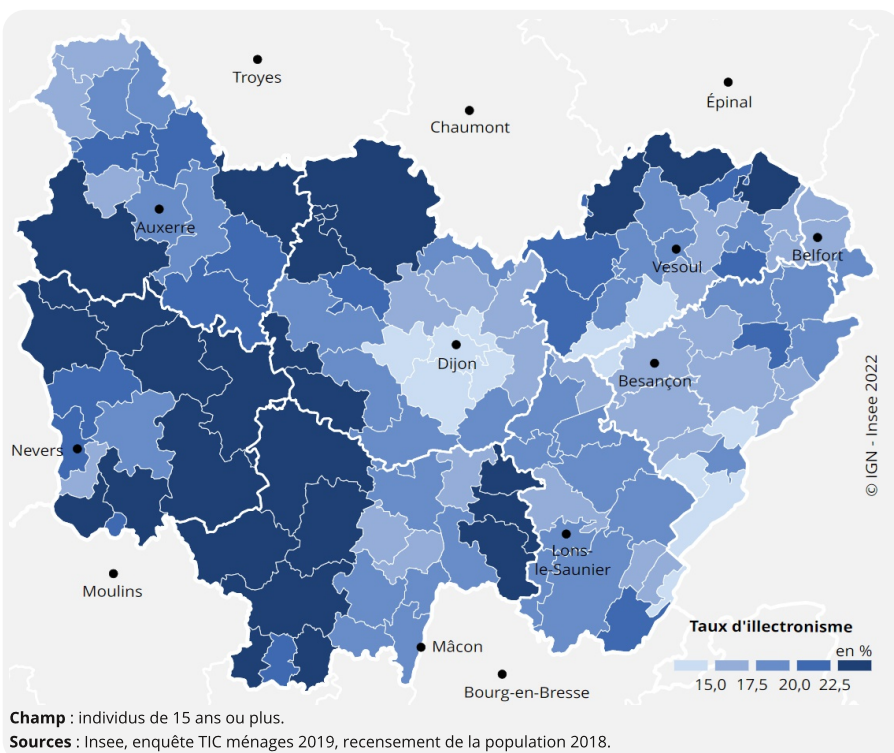
Plus âgé et moins peuplé, l'ouest de la région est davantage concerné

Comme au niveau départemental, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'ouest de la région sont davantage touchés par l'illectronisme que dans ceux de l'est ► **figure 4**. Les EPCI du Morvan, du Châtillonnais, de la Bresse et du nord de la Haute-Saône sont plus particulièrement concernés. Ils correspondent aux territoires ruraux et âgés de la région. Ce taux élevé d'illectronisme va aussi de pair avec une absence plus importante d'accès à internet au domicile. Dans ces

intercommunalités, plus de 20 % des habitants ne disposent pas d'accès à internet quand ils ne sont que 14 % en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté. La part d'habitants qui n'ont pas utilisé internet au cours des 12 derniers mois atteint les mêmes proportions. Dans ces territoires, la couverture numérique est moins avancée ► **encadré 2**. En raison de la faible densité de population, le déploiement du Très Haut Débit (THD) est moins prioritaire pour les opérateurs privés. La population n'a donc pas toujours accès au THD.

L'aménagement numérique du territoire s'est cependant accéléré ces dernières années pour remplir les obligations légales de couverture en fibre optique d'ici 2025. Cette difficulté d'accès devrait donc progressivement se résorber.

► 4. Taux d'illectronisme par intercommunalité en Bourgogne-Franche-Comté




Les grands pôles économiques moins exposés

Dijon Métropole, Grand Besançon Métropole et les EPCI de leurs couronnes respectives, ont des taux d'illectronisme parmi les plus faibles de la région (moins de 16 %). Ces territoires bénéficient de la présence de pôles économiques et universitaires majeurs. Leurs populations se caractérisent donc par une plus grande proportion de cadres et d'étudiants, soit une population diplômée et jeune. Les intercommunalités de la bande frontalière se distinguent également par un niveau d'accès à internet au domicile élevé. Outre les aspects purement démographiques, ces espaces sont aussi plus favorisés socialement. En proportion, la population peut donc davantage supporter le coût d'un abonnement internet. Les habitants de l'EPCI des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs sont ainsi plus de 90 % à disposer d'équipements numériques et seulement 13 % à être en situation d'illectronisme. Enfin, les intercommunalités traversées par les grands axes de communication,

comme l'autoroute A6 ou la ligne de Train à Grande Vitesse, sont également moins touchées par l'illectronisme. À l'image des EPCI de l'Auxerrois ou du Grand Sénonais, ces territoires sont souvent plus densément peuplés et concentrent davantage de navetteurs que les territoires avoisinants. Ces navetteurs sont plus souvent des actifs, des cadres et des jeunes que dans les autres intercommunalités de l'ouest. •

Aline Branche-Seigeot, Bénédicte Piffaut (Insee)

 Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré 2 – Une couverture numérique fixe en très haut débit freinée par la dispersion de l'habitat

En termes de couverture en très haut débit fixe (THD), fin 2019, un habitant de la région sur cinq reste encore dépourvu d'un débit minimal de 8 Mbit/s (hors réseau régional THD radio) et seulement quatre habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur dix disposent d'une couverture en THD fixe. La dispersion de l'habitat dans la région la rend plus difficile à équiper. Plus denses démographiquement, le Territoire de Belfort, la Côte-d'Or et le Doubs sont les mieux couverts. Plus de la moitié de leurs habitants bénéficient du THD fixe au 1^{er} octobre 2019. Les disparités entre départements résultent également de stratégies différentes dans l'aménagement numérique des territoires.

Ces trois départements ont fait le choix d'un déploiement généralisé de la fibre optique. Dans les autres départements, moins denses, les déploiements en fibre sont beaucoup plus coûteux et donc plus longs à mettre en oeuvre. C'est pourquoi, ils s'appuient sur un mix technologique (fibre optique, THD radio, satellite, 4G fixe...) afin de délivrer un accès fixe à internet de qualité.

► Méthode

Une méthode de scoring a été mise en oeuvre pour estimer les compétences et les usages du numérique à un niveau régional et infrarégional. Elle consiste à expliquer, à l'aide d'une régression logistique pondérée, chaque variable d'intérêt par les caractéristiques des répondants de France de province à l'enquête TIC 2019 auprès des ménages. Ces caractéristiques sont essentiellement individuelles (sexe, âge, diplôme, situation professionnelle, catégorie sociale, situation familiale) mais également contextuelles (catégorie d'aire d'attraction des villes, quintile de revenu, taux de couverture en THD fixe de la commune de résidence du répondant). Une indicatrice régionale a également été intégrée tout comme les effets régionaux significatifs. Cette méthode permet d'obtenir des résultats « toutes caractéristiques mesurées égales par ailleurs ».

Les probabilités pour chaque croisement de caractéristiques sont déduites de ces résultats. Elles sont ensuite appliquées aux populations des différents EPCI à partir de la population estimée par le recensement de la population 2018. Les taux par EPCI sont ainsi des taux estimés et non des taux réels. Par ailleurs, pour comparer les taux régionaux aux taux nationaux, la méthode du calage sur marges a été privilégiée.

► Sources

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des ménages collecte des informations décrivant l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, internet fixe et mobile). L'édition de 2019 permet en outre de mesurer les compétences numériques.

Le recensement de la population (RP) fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, profession, logement, etc.

Les données sur les couvertures fixe et mobile sont fournies par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep). Ce sont des données théoriques ; dans la réalité, le débit peut être inférieur. La couverture fixe est une couverture potentielle et non effective : ce sont des parts de locaux éligibles.

► Définitions

Usagers d'internet : personnes qui ont utilisé internet au cours des 12 derniers mois.

Les **compétences numériques** et l'**illectronisme** :

Quatre domaines de compétences sont définis selon Eurostat : la recherche d'information, la communication, la résolution de problèmes et l'usage de logiciels. Les compétences dans ces quatre domaines sont définies à partir des usages déclarés, et non de la capacité à réaliser les usages. Il en est déduit un indicateur global de capacité numérique, qui se décline en 4 niveaux de maîtrise des outils numériques :

- l'illectronisme pour ceux qui n'ont aucune capacité numérique : ils ne se sont pas servis d'internet au cours des 12 derniers mois ou ne possèdent pas les compétences numériques de base,
- la maîtrise élevée : usagers dont les compétences sont développées dans chaque domaine,
- la maîtrise faible : au moins une incapacité dans un domaine,
- la maîtrise : pas d'incapacité.

Dans d'autres études de l'Insee ou d'Eurostat, ces trois derniers niveaux sont respectivement désignés par compétences plus que basiques, compétences faibles et compétences basiques.

Les **zones de revitalisation rurale (ZRR)** visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Les critères sont désormais examinés à l'échelon intercommunal et entraînent le classement de l'ensemble des communes de l'EPCI. Pour être classé en ZRR au 1^{er} juillet 2017, l'EPCI doit avoir à la fois une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI et un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians. Le classement des communes en ZRR est officiellement valable jusqu'au 31 décembre 2022.

► Pour en savoir plus

- A. Fievet, S. Hilary, A. Moineau, « 800 000 habitants en situation d'illectronisme », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 118, décembre 2020.
- A. Branche-Seigeot, M. Chassard, « Les habitants de Bourgogne-Franche-Comté désormais presque tous éligibles au très haut débit mobile, contrairement au débit fixe », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 80, novembre 2020.
- S. Legleye, A. Rolland, « Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base », *Insee Première* n° 1780, octobre 2019.
- A. Rolland, « L'usage des technologies de l'information et de la communication par les ménages entre 2009 et 2018 », *Insee Résultats*, mars 2019.

